

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 23 février 2026 à 19 H 00 à la Cité Administrative, rue du Solstice, 1 à 6220 FLEURUS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Accueil Temps Libre - Rapport d'activités 2024-2025.**
2. **INFORMATION - Accueil Temps Libre - Plan d'actions annuel 2025-2026.**
3. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 15 décembre 2025 – Personnel communal - Modification du Règlement organique portant dispositions pécuniaires aux agents contractuels et contractuels subventionnés.**
4. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 15 décembre 2025 – Personnel communal - Modification du Statut pécuniaire.**
5. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décisions du Collège communal du 17 décembre 2025 - Marché financier pour le financement des dépenses ordinaires et extraordinaires - 5 lots - Approbation de l'attribution.**
6. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 17 décembre 2025 - Nettoyage des vitres et châssis de divers bâtiments communaux - Année 2026 et suivantes - Approbation de l'attribution.**
7. **INFORMATION - Notifications des décisions de l'Autorité de Tutelle : Décisions du Conseil communal des 07 juillet 2025, 22 septembre 2025, 20 octobre 2025 et du 15 décembre 2025 - Règlements redevances.**
8. **INFORMATION - Notifications des décisions de l'Autorité de Tutelle : Décisions du Conseil communal des 16 juin 2025, 07 juillet 2025, 22 septembre 2025, 20 octobre 2025 et du 15 décembre 2025 - Règlements taxes.**
9. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 15 décembre 2025 - Budget général de la Ville, pour l'exercice 2026.**
10. **INFORMATION - Délégation du contreseing de la Directrice générale f.f., pour certains documents, à une Cheffe de Bureau.**
11. **INFORMATION - Actualisation de la délégation du contreseing de la Directrice générale f.f., pour certains documents, à une Cheffe de Bureau.**

12. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 26 janvier 2026.**
13. **INFORMATION - Diverses factures - Application de l'article 60 du R.G.C.C.**
14. **INFORMATION - Procès-verbal de vérification de l'encaisse, arrêtée à la date du 31 décembre 2025.**
15. **INFORMATION - Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - Subvention 2025.**
16. **Participation citoyenne - Cadre particulier du Comité Consultatif de la Mobilité Active (C.C.M.A.) - Approbation - Décision à prendre.**
17. **Participation citoyenne - Cadre particulier du Comité Consultatif de l'Égalité des Chances & de la personne en situation de handicap (C.C.E.C.-H.) - Approbation – Décision à prendre.**
18. **Travaux d'amélioration de la rue Capilone, dans le Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Heppignies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
19. **Aménagement de la Cour Saint-Feuillien et de ses ruelles annexes, y compris construction d'un parking souterrain sur 2 niveaux - Approbation des conditions, du mode de passation, de l'estimation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
20. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement et à la circulation à 6220 Fleurus, zone de rencontre Quartier Renaissance (C.A.) - Décision à prendre.**
21. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement et à la circulation à 6220 Fleurus, chemin de Mons, tronçon compris entre la chaussée de Charleroi (N29) et son carrefour compris avec la rue de l'Observatoire - Décision à prendre.**
22. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement et à la circulation à 6224 Wanfercée-Baulet, rue de Carajoly, 104 - Décision à prendre.**
23. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement et à la circulation à 6224 Wanfercée-Baulet, rue de Carajoly, 56 - Décision à prendre.**
24. **MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif aux nouvelles règles de stationnement et de circulation à 6224 Fleurus, Section de Wanfercée-Baulet, rue de la Centenaire - Mise en zone résidentielle - Décision à prendre.**
25. **PATRIMOINE - PAT2216 - Acquisition du Moulin Naveau, sis Chaussée de Charleroi, 91 à 6220 FLEURUS - Approbation des conditions particulières, liées à l'acquisition - Décision à prendre.**
26. **PATRIMOINE - PAT 05/23 - Contrat de concession domaniale de la S.N.C.B., sur un terrain sis, au carrefour entre l'avenue du Marquis et la N29 à 6220 FLEURUS, permettant la création d'un Mobipôle - Décision à prendre.**
27. **PATRIMOINE - PAT0626 - Convention d'occupation, à titre précaire, d'un logement appartenant à la Ville de Fleurus, sis, rue Brascoup, 23 à 6220 FLEURUS - Approbation - Décision à prendre.**

28. **Personnel communal – Vacance du poste de Directeur général – Décision à prendre.**
29. **BUDGET - Ratification de la décision du Collège communal du 28 janvier 2026 - Arrêt du choix de la piste de réformation du budget général de la Ville de Fleurus, pour l'exercice 2026 – Décision à prendre.**
30. **Contrat de location de salles communales, situées au sein de l'Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS", entre la Ville de Fleurus et la S.R.L. "H-UP" - Approbation - Décision à prendre.**
31. **Département "Promotion de la Ville - Service Relations Internationales" - Jumelage entre la Ville de Fleurus et la Ville de Licata (Sicile) - Rapport et pistes d'actions - Décision à prendre.**
32. **AFFAIRES SOCIALES - Dépassement de crédit provisoire (douzième) — Ratification de la décision du Collège communal du 21 janvier 2026 marquant accord sur la prise en charge des frais de funérailles d'une personne reconnue en état d'indigence - Décision à prendre.**
33. **AFFAIRES SOCIALES - Convention de collaboration entre l'A.S.B.L. "L'Alternative" (Maison des Jeunes de Fleurus) et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes - Approbation - Décision à prendre.**
34. **Enseignement fondamental - Convention de collaboration, entre la Ville de Fleurus et le Planning familial "La Bulle", dans le cadre de l'organisation d'ateliers EVRAS, à destination des élèves de 6ème année primaire, des écoles fondamentales communales de Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**
35. **Conseil Communal des Enfants - Convention de partenariat entre l'A.S.B.L. "CRECCIDE" et la Ville de Fleurus - Affiliation 2026 - Approbation - Décision à prendre.**
36. **Académie de Musique et des Arts Parlés "René BORREMANS" - Lettre de mission - Décision à prendre.**
37. **Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - Démission d'un membre suppléant - Décision à prendre.**
38. **A.S.B.L. "Club Cyclisme Baulet" - Utilisation de la subvention 2025 - Décision à prendre.**
39. **SPORTS – Renouvellement de la convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Sport sur Ordonnance", pour l'année 2026 – Approbation - Décision à prendre.**
40. **SPORTS – Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et la Régie Communale Autonome (CREO Fleurus), fixant les modalités de coopération, en vue de la mise en place et de l'organisation de séances de "Sport sur Ordonnance", ainsi que l'octroi de subsides communaux, pour l'année 2026 – Approbation - Décision à prendre.**
41. **FINANCES - Travaux de démolition et de reconstruction de l'école communale du Vieux-Campinaire à Fleurus - Fonds Ecureuil - Convention de prêt – Décision à prendre.**
42. **FINANCES - Régie Communale Autonome de Fleurus (CREO Fleurus) – Compte 2024 et rapport d'activités – Décision à prendre.**

43. **FINANCES - Ratification de la décision du Collège communal du 11 février 2026 - Régie Communale Autonome de Fleurus (CREO Fleurus) – Détermination du montant de la subvention liée au prix - Exercice 2026 – Décision à prendre.**
44. **FINANCES - Règlement-taxe communale sur l'exploitation de parkings payants – Modification – Exercices 2026 à 2031 – Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

45. **INFORMATION - Personnel communal - Entrées, sorties et remplacements, durant le 2ème semestre 2025 (du 1er juillet au 31 décembre 2025).**
46. **Personnel communal – Mise à la retraite, à partir du 1er mars 2026, d'un agent statutaire – Prise d'acte.**
47. **Personnel communal – Mise à la retraite, à partir du 1er juin 2026, d'un agent statutaire – Prise d'acte.**
48. **Personnel communal – Demande de cumul avec une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**
49. **Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, du 07 janvier 2026 au 11 janvier 2026, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
50. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 09 janvier 2026 au 30 janvier 2026, à raison de 20 P/S, dans les écoles fondamentales communales de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
51. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 20 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 10 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
52. **Enseignement fondamental - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 31 janvier 2026 au 13 février 2026, à raison de 20 P/S, dans les écoles fondamentales communales de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
53. **Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 19 janvier 2026, d'un maître de psychomotricité, désigné à partir du 01 octobre 2025, à raison de 04 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
54. **Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 19 janvier 2026, d'un maître de psychomotricité, désigné à partir du 01 septembre 2025, à raison de 04 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
55. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 19 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
56. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 19 janvier 2026 au 24 février 2026, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

57. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 20 janvier 2026, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
58. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 20 décembre 2025, à raison de 21 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
59. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification, de la fin de fonctions, au 19 janvier 2026, d'une institutrice maternelle, désignée à partir du 1^{er} octobre 2025, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
60. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 26 janvier 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
61. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 19 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
62. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 19 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
63. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 20 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
64. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de la Cité de la Drève - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 20 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
65. Enseignement fondamental - Groupes scolaires de Fleurus et de Wangenies - Ratification de la démission de fonctions, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, au 16 janvier 2026, à raison de 24 P/S - Décision à prendre.
66. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 27 janvier 2026, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
67. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 20 janvier 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
68. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 19 janvier 2026, d'une institutrice maternelle, désignée à partir du 01 septembre 2025, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
69. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 08 P/S, à partir du 15 janvier 2026 et ce, jusqu'à la reprise du professeur titulaire - Décision à prendre.
70. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de violon, à raison de 12 P/S, à partir du 5 janvier 2026 et ce, jusqu'à la reprise du professeur titulaire - Décision à prendre.

71. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" - Nomination, à titre définitif, à raison de 36 P/S, d'une Directrice, à partir du 1er janvier 2026 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 11/02/2026

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAeyer